



# La CFDT obtient le paiement d'un Dividende salarial: +300€ brut /cheminot sur la paie de février 2014!

**L'argent ne fait pas  
le bonheur?  
Mais il y contribue!!!**

Même si le caractère du versement reste aléatoire, cela représente + de 1500€ qui ont été versés aux cheminots à ce titre depuis 2008.

## La CFDT revendique!

La CFDT a écrit au président de la SNCF, pour solliciter une audience, afin de déterminer les conditions de paiement d'un dividende salarial

Concernant la demande CFDT, la direction nous informe que les cheminots percevront au titre des résultats 2013 un dividende salarial.

## Dividende salarial C'est OUI!!!

Son mode de calcul est simple puisqu'il représente un pourcentage du Résultat d'Exploitation divisé par le nombre de cheminots présents dans l'entreprise à une date donnée.

La CFDT a exigé et obtenu que l'affectation du dividende salarial soit **étendue aux cheminots présents pendant l'année 2013** et partant en retraite avant le paiement effectif du dividende.

Cette mesure est essentielle et permet de ne pas exclure du dispositif ceux qui ont contribué aux bons résultats et qui partent en retraite avant le paiement du dividende.

Pour rappel, en 2008, le dividende salarial était de 200€, en 2009 de 207€, en 2011 de 76€ et en 2012 de 400€, 2013 de 350€

**Cela ne compense pas** l'insuffisance des mesures générales, et le **mauvais projet d'accord salarial 2013 qui méprisait les plus bas salaires**. Mais ce dividende salarial payé en somme uniforme est le bienvenu pour les cheminots, eux aussi durement frappés par les mesures d'austérité.

**Dividende salarial =  
1500 € cheminot  
depuis 2008!**

La CFDT ne confond pas la mise en place de dispositif de type intéressement, dividende salarial ou participation, avec des augmentations générales des salaires toujours revendiquées par la CFDT. Mais les refuser, c'est priver les cheminots actifs du droit à améliorer leur pouvoir d'achat.

Nous y mettons néanmoins deux conditions: c'est le versement en somme uniforme et qu'ils soient soumis à cotisations.

**La CFDT exige l'ouverture de négociations d'accords de participation et d'intéressement à la SNCF.**

**Malheureusement cette demande n'est pas partagée par toutes les organisations syndicales.**

**En 2014, Votez CFDT et  
Passez à l'orange!**

La CFDT obtient le paiement d'un Dividende  
salarial,  
**+300 € brut /cheminot**



13 février 2014

